

Université Larbi BEN M'HIDI, Oum El Bouaghi
Faculté des Lettres et des Langues
Département de français

Initiation à la linguistique
Niveau : 1^{ère} année licence
Groupe : 2
2^{ème} semestre

Cours I : Langage/langue/parole

1. Le langage

Tout d'abord, comment définir un langage? Il y a de nombreux points de vue possibles. Le premier, adopté par les théories de la communication, dira par exemple qu'il y a langage chaque fois qu'il y a système de signes destinés à transmettre une information.

« Dans de nombreuses disciplines scientifiques, comme les mathématiques ou l'informatique, le mot langage reçoit un sens technique bien précis, ou des codes, destinés à donner des instructions à des ordinateurs. De ce point de vue, et par opposition à ces langages artificiels ou formalisés, les langues du monde seront appelées des langages naturels. Tous utilisent une sémantique et une syntaxe (qu'on considère comme des universaux du langage) : ils donnent un sens aux signes qu'ils utilisent, et ils les articulent entre eux. » (G. Siouffi, D. V. Raemdonck, p. 74)

Indépendamment de ces définitions techniques, et qu'on peut utiliser dans des contextes bien précis, les philosophes ont souvent été tentés de donner une signification plus large au mot langage. Ils lui ont par exemple donné le sens de « faculté de produire un langage », « faculté d'expression ».

- « *La plupart des religions lui ont donné une origine mythique. De plus, on a souvent attribué au langage, outre la fonction de communiquer, celle d'exprimer les pensées de celui qui l'utilise.* » (G. Siouffi, D. V. Raemdonck, p75)

Qu'appellera-t-on langage chez l'homme, par conséquent ? Il est indiscutable que le langage est un fait chez l'homme. C'est d'abord une performance qui met en œuvre certains organes du corps. Ce fait a clairement une origine animale. Il s'agit aussi d'une faculté qui, dans certains de ses aspects, est peut-être propre à l'homme, mais qui a des fondements biologiques

2. La langue

La linguistique saussurienne est autonome et son propre objet d'étude est le langage. Pour F. Saussure, « *la matière de la linguistique est constituée par les manifestations du langage humain qu'il s'agisse de peuples sauvages ou de nations civilisées* ». (1971, p. 21)

Étant une partie déterminée et indispensable du langage, la langue est considérée comme l'ensemble des conventions nécessaires adoptées par le corps social pour permettre l'exercice de cette faculté chez les individus, c'est un produit social de la faculté du langage.

C'est ainsi que la langue devient l'objet premier de l'étude linguistique. Le langage est à la fois multiforme et hétéroclite, physique, physiologique et psychique, il appartient aux domaines individuel et social. Selon Saussure, la langue fait l'unité du langage.

Ferdinand de Saussure dénombre les caractéristiques ci-dessous de la langue : la langue est la partie sociale du langage, distincte de la parole et extérieure à l'individu, c'est un système de signes exprimant des idées, comparable à

l'écriture, à l'alphabet des sourds-muets, aux rites symboliques aux formes de politesse, aux signaux militaires, etc.

- « *On peut donc concevoir une science qui étudie la vie des signes au sein de la vie sociale ; elle formerait une partie de la psychologie sociale et par conséquent de la psychologie générale, nous la nommerons sémiologie et la linguistique n'est qu'une partie de cette science générale.* » (G. Siouffi, D. V. Raemdonck, p76)

Ferdinand de Saussure opère une distinction entre la langue et le langage: Le mot langue a de nombreux emplois en linguistique.

Dans son sens courant, la langue est un langage commun à un groupe social, à une communauté linguistique.

- « *C'est le moyen de mise en œuvre du langage, cette faculté d'expression et de communication verbale entre les hommes. La distinction langue/langage semble une particularité française. Dans la linguistique anglo-saxonne, un seul mot, langage, recouvre les deux notions.* » (G. Siouffi, D. V. Raemdonck, p76)

La linguistique s'intéresse surtout aux langues naturelles. On définit celles-ci comme des systèmes de signes vocaux doublement articulés – unités distinctives, les phonèmes, et unités significatives, les morphèmes; cela, afin de les opposer à d'autres systèmes humains de communication (comme la musique) ou animaux (le langage des abeilles).

2.1. La langue comme objet de la linguistique

Pour que l'on puisse parler de science, il faut pouvoir délimiter un objet d'étude. Le langage, selon Ferdinand de Saussure, est « *multiforme et hétéroclite* ». Aussi distingue-t-il, à l'intérieur du langage, d'un côté l'ensemble des phénomènes liés de près ou de loin à son utilisation, qu'il regroupera sous le nom de parole, et, de

l'autre, l'objet du linguiste, c'est-à-dire l'aspect de ces phénomènes sur lequel le linguiste doit se pencher : Saussure l'appelle *la langue*.

En tant qu'objet d'étude du linguiste, la langue doit être « un tout en soi », elle est « un principe de classification » : elle doit constituer un système qui permette de mieux comprendre et de mieux organiser les phénomènes liés à la parole, qui constituent en fait la matière de la linguistique. La tâche du linguiste consistera donc à élaborer un modèle qui rende compte du système général de la langue.

2.2. La langue chez Saussure

Il existe une opposition entre « la langue » au singulier et « les langues » au pluriel. Dans la première phase de son existence (XIX^e siècle), la linguistique a toujours été intéressée par la pluralité des langues. Un linguiste connaissait parfaitement plusieurs langues et pouvait les décrire. Au XX^e siècle, on a vu l'apparition d'une linguistique monolingue : le linguiste s'intéresse avant tout à sa langue maternelle.

Selon Saussure, la langue est un code, c'est-à-dire un ensemble de règles qui s'imposent à l'ensemble de ses usagers. Ce code existe en dehors d'eux : les usagers n'ont aucune prise directe sur lui. Les règles du code concernent les correspondances qui s'établissent entre les composantes du signe linguistique : son signifiant, ou image acoustique, et son signifié, ou concept.

La langue, chez Saussure, est un système de signes. L'organisation des signes en séquences, telles que des phrases, est du ressort de l'exploitation individuelle de la langue, c'est-à-dire de la parole.

La langue est vue comme un phénomène social, comme un fait collectif : c'est en réalité un produit social de la faculté de langage et un ensemble de conventions que le corps social adopte pour permettre l'exercice de cette faculté par les individus. La parole, quant à elle, est individuelle.

2.3. La langue dans d'autres linguistiques structurales

Les linguistes structuralistes qui ont suivi Saussure se sont souvent positionnés par rapport à l'opposition langue/parole. Ainsi, le linguiste danois Louis Hjelmslev a estimé que l'étude de la langue chez Saussure, était trop empreinte de psychologisme et de sociologie. Sa vision de la langue, qu'il rebaptise *schéma*, est exempte de ces considérations. Gustave Guillaume, quant à lui, insiste sur le caractère de « puissance » de la langue et sur le caractère d'« effet » de la parole, qu'il renomme discours.

- « *Quels que soient les aménagements apportés, ces linguistes reconnaissent la fonction méthodologique de cette opposition. En opposant langue et parole, on arrive mieux, selon eux, à rendre compte des phénomènes complexes du langage.* » (G. Siouffi, D. V. Raemdonck, p77)

La linguistique générative, quant à elle, considère que la langue n'est pas un concept linguistique : ses frontières ne peuvent pas être arrêtées par les outils de la linguistique. Selon Noam Chomsky, « la langue n'existe pas » : la langue n'est visible que de l'extérieur, c'est-à-dire au moyen des outils de la géographie, de l'histoire, de la politique, de la culture.

2.4. Les différents types de langues

La grammaire historique et comparée du XIXe siècle s'est efforcée de rechercher des filiations entre les langues. La classification des langues en différents types, ou typologie linguistique, y trouve son origine. Elle va néanmoins de plus en plus se tourner vers une étude comparative des états synchroniques de langues. On oppose aujourd'hui la perspective génétique et la perspective typologique. En effet,

- « *le classement typologique procède en fonction des mécanismes linguistiques ; certains d'entre eux peuvent être comparables dans des langues sans parenté génétique. Cela a amené la typologie linguistique à*

prendre ses distances par rapport à l'étude de la filiation de langues. »
(G. Siouffi, D. V. Raemdonck, p.17)

La typologie linguistique se donne pour objet de décrire l'ensemble des phénomènes qui constituent une langue et de comparer ensuite les langues entre elles. Les critères à partir desquels cette comparaison s'effectue furent tour à tour morphologiques, notionnels et syntaxiques. Les critères phonétiques ont été peu utilisés. Le but de la typologie est de délimiter des sous-ensembles linguistiques différents, à l'intérieur desquels on trouve des langues structurellement proches.

3. La parole et la langue

Dans l'opposition fondamentale langue/parole décrite par Ferdinand de Saussure, la parole apparaît comme un fait individuel, alors que la langue serait de l'ordre du social.

- *« La parole peut être définie comme l'exploitation individuelle et concrète de la langue par un ou des individus, à un moment et en un lieu donnés. Dans la mesure où l'exploitation individuelle de la langue est par essence momentanée et instable, elle ne peut constituer l'objet d'une science car, selon le principe qui remonte à Aristote, il ne peut y avoir de science que du général. »* (G. Siouffi, D. V. Raemdonck, p78)

On notera, cependant, que le caractère individuel de la parole n'est pas admis par tous les linguistes.

- En effet, *« affirmer cette propriété revient à dire que la parole, en tant qu'activité individuelle, n'est pas régie par des normes sociales, que les conditions d'emploi du langage ne soient pas réglées par des habitudes ou des conventions : cette thèse est contestée par la socio- et l'ethnolinguistique. »* (G. Siouffi, D. V. Raemdonck, p78)

Le linguiste français Gustave Guillaume, lorsqu'il traite de l'opposition entre langue et parole, remplace ce dernier terme par celui de discours. Selon lui, le terme parole semble ne référer qu'à l'usage oral et non à l'écrit. Ce changement de terminologie va s'imposer en linguistique. Dans le cadre de l'opposition langue/discours, le terme *discours* a le même sens que celui de *parole* : il renvoie à l'usage effectif du langage tel qu'il se réalise dans une situation énonciative.

- « *Il existe une interaction entre langue et discours. En effet, la langue, contrairement au discours, n'offre pas de visibilité directe : on ne peut avoir accès à la langue qu'à travers ses manifestations concrètes en discours. L'observation de ces manifestations est par ailleurs le seul fondement de l'existence de la langue.* » (G. Siouffi, D. V. Raemdonck, p78)

Dès lors, la langue ne peut être décrite qu'à partir de ces manifestations de discours. Inversement, le discours n'est possible que parce que le système de la langue le produit. Cette interaction montre bien également qu'une évolution au niveau du discours peut entraîner à terme un changement dans le système de la langue.

Cours II : Synchronie et diachronie

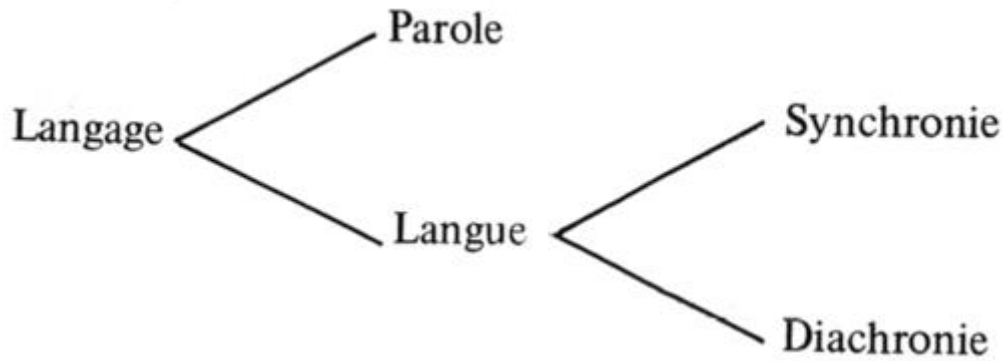
L'opposition synchronie/diachronie est une des trois oppositions mises en évidence par Ferdinand de Saussure (1972, p. 22). Selon lui, la langue, comporte des éléments de stabilité et des éléments d'instabilité. Cela le pousse à envisager deux manières d'analyser la langue. Une manière qui tient compte de la stabilité du système à un moment donné (l'approche synchronique) ; et une manière qui tient compte des facteurs d'instabilité, de l'évolution et de l'histoire (l'approche diachronique).

À partir de la métaphore du jeu d'échecs, Saussure faisait remarquer le fait suivant : si un joueur commence une partie et s'interrompt après un moment pour céder la place à un nouveau joueur, celui-ci n'aura aucun mal à reprendre la partie, pour autant qu'il connaisse les règles du jeu. Il n'a pas besoin de connaître les coups antérieurs : il peut d'un seul regard embrasser et comprendre la situation. Selon Saussure, le linguiste possède de même.

Saussure distingue deux approches linguistiques (1972, p. 23). :

Une première approche s'occupe des relations entre les termes qui coexistent à l'intérieur d'un système. Selon cette optique, le système est observé à un point déterminé. Ce point n'est pas forcément contemporain, il peut être choisi à un moment de l'histoire qui n'est pas le présent. Cette approche nécessite donc d'isoler dans l'histoire des états de langue qui vont servir d'objet d'étude. C'est l'approche *synchronique*.

Une seconde approche étudie des éléments isolés dans leur passage d'un état de langue à un autre : telle ou telle préposition, par exemple ; ces éléments se substituent les uns aux autres sans qu'il soit question de former un système. C'est l'approche *diachronique*. Il suffit qu'un élément change pour qu'il y ait une répercussion plus ou moins importante sur le système.



Cours III : Paradigme et syntagme

1. Le syntagme

Le syntagme tel que le définit Saussure ne correspond pas au syntagme de la syntaxe actuelle. Il s'agit simplement de la combinaison, sur la chaîne parlée, de deux ou plusieurs unités consécutives : ainsi *repartir, avec vous, un grand voyage, l'avion est plein, si le verre est vide, il faut le remplir*, sont des syntagmes, dont la taille peut varier du mot composé de deux morphèmes, à la phrase entière.

Les mots ou unités sont enchaînés les uns aux autres dans le discours et entretiennent des rapports sur la base du caractère linéaire de la langue.

- En effet, « *il est impossible de prononcer deux unités à la fois. Aussi est-ce dans la successivité des unités que vont s'observer les rapports entre éléments présents. On parle de rapport in praesentia, observables sur l'axe syntagmatique.* » (G. Siouffi, D. V. Raemdonck, p88)

1.1. L'axe syntagmatique

L'étude des unités linguistiques du point de vue de leur succession dans la chaîne parlée, sur l'axe syntagmatique, est appelée la syntagmatique. Les éléments présents et les rapports qui s'instaurent entre eux sont étudiés notamment du point de vue de leur combinaison et de leur disposition.

2. Le paradigme

Le mot paradigme vient du mot *paradeigma*, qui signifie « modèle », « exemple ». Traditionnellement, on entend par paradigme le tableau des différentes formes qu'un mot peut prendre pour exprimer ses relations avec le reste de la phrase. On parle ainsi du paradigme de la conjugaison, qui correspond au tableau des formes conjuguées des verbes, ou de la déclinaison, en latin ou en allemand, par exemple.

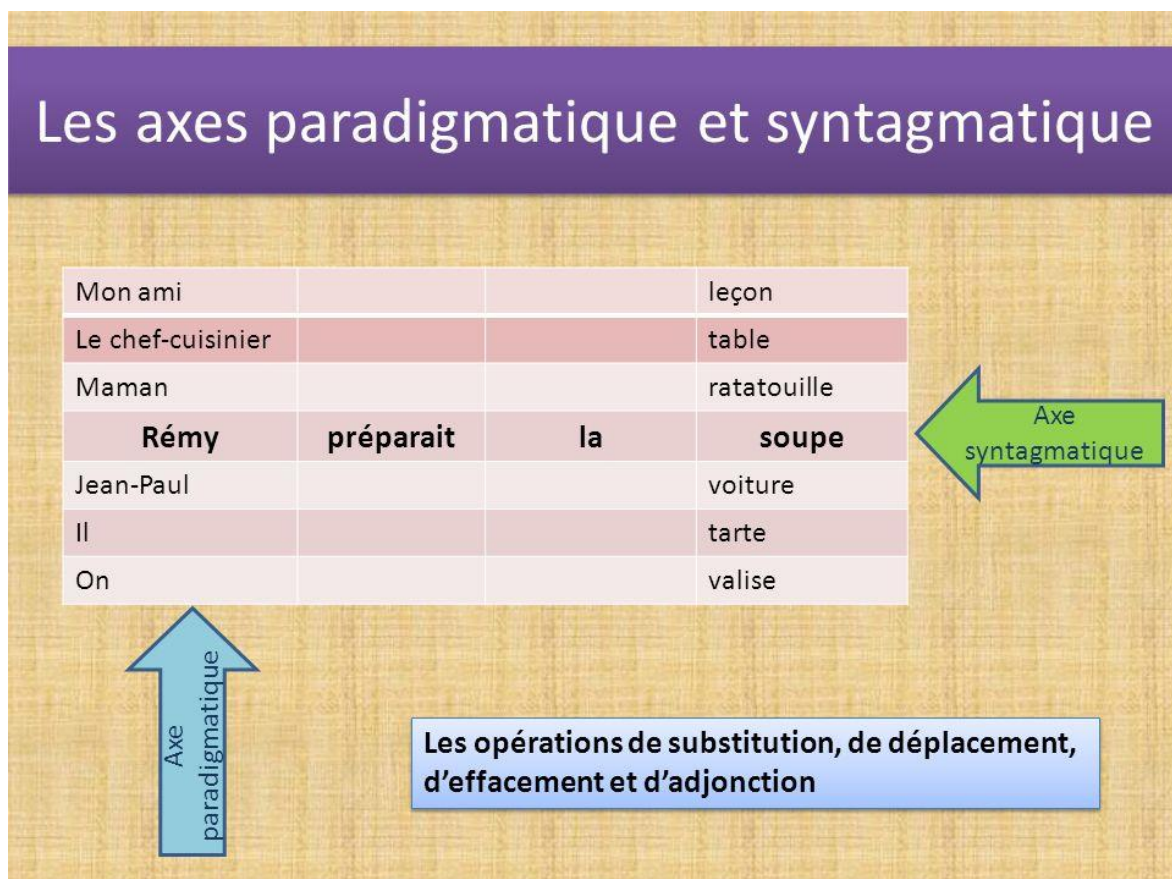
- Dans un sens plus récent, « *le paradigme désigne l'ensemble des unités qui peuvent commuter avec une unité linguistique donnée, c'est-à-dire qui peuvent apparaître dans le même contexte qu'elle. Cela renvoie à la procédure distributionnaliste de la commutation, utilisée pour déterminer des classes de mots. Appartiennent à la même classe de mots les unités qui peuvent se retrouver dans les mêmes contextes. Les classes de mots comme le nom, l'adverbe...apparaissent dès lors comme des paradigmes.* » (G. Siouffi, D. V. Raemdonck, p89)

2.1. L'axe paradigmatique

Les signes linguistiques entretiennent donc des rapports associatifs, plus ou moins larges, à l'intérieur de paradigmes formels, sur un axe dit *paradigmatique*. Ces rapports paradigmatiques s'observent entre unités qui peuvent figurer dans le même contexte et qui, au moins dans ce contexte, s'excluent mutuellement. Saussure parlait de rapport *in absentia*. Les unités qui appartiennent à un même paradigme sont donc en opposition paradigmatique. Il en va ainsi dans l'énoncé : "un vêtement en...". Toutes les matières textiles se retrouvent en opposition à l'intérieur du même paradigme : soie, coton, nylon... Saussure explique les différents types de rapports associatifs à l'aide de l'exemple du mot "enseignement". Ce mot peut entretenir des rapports de quatre types sur l'axe paradigmatique :

- des rapports étroits (fondés sur le signifiant et le signifié) avec "enseigne" et son paradigme verbal ;
- des rapports moins étroits (fondés sur le seul signifié) avec "éducation " ;
- des rapports larges (fondés sur le signifiant et le signifié du suffixe – ment : « qui a rapport avec l’action de ») avec "armement " ;
- des rapports très larges (fondés sur le seul signifiant de la « rime ») avec "clément".

Les axes syntagmatique et paradigmatic, ainsi que les rapports qui s’y dessinent, sont à la base de l’étude du système d’une langue. Ils permettent de rendre compte des réseaux de relations que les signes linguistiques tissent entre eux.



Cours IV : Compétence/performance

1. La compétence

La compétence désigne la connaissance implicite qu'un sujet parlant possède sur sa langue. Cette connaissance implique la faculté de comprendre et de produire, à partir d'un nombre fini de règles, l'ensemble infini des phrases grammaticales d'une langue (cet ensemble comprenant des phrases que le locuteur n'a jamais entendues). Cette connaissance implique également la capacité de distinguer les énoncés bien formés de ceux qui ne le sont pas, les phrases ambiguës ou les phrases inacceptables. Ainsi, pour les énoncés suivants :

- (1) Le chat est sur le paillason.
- (2) Pierre ne bat pas Marie dans le jardin.
- (3) D'incolores idées vertes dorment furieusement (exemple célèbre de Chomsky).
- (4) Moi vouloir roi.

Le locuteur percevra (1) comme une phrase bien formée (2) comme une phrase ambiguë (on ne sait pas, hors contexte, sur quoi porte la négation), (3) comme une phrase grammaticale bien formée, mais incompréhensible, et (4) comme une phrase mal formée, mais compréhensible.

2. La performance

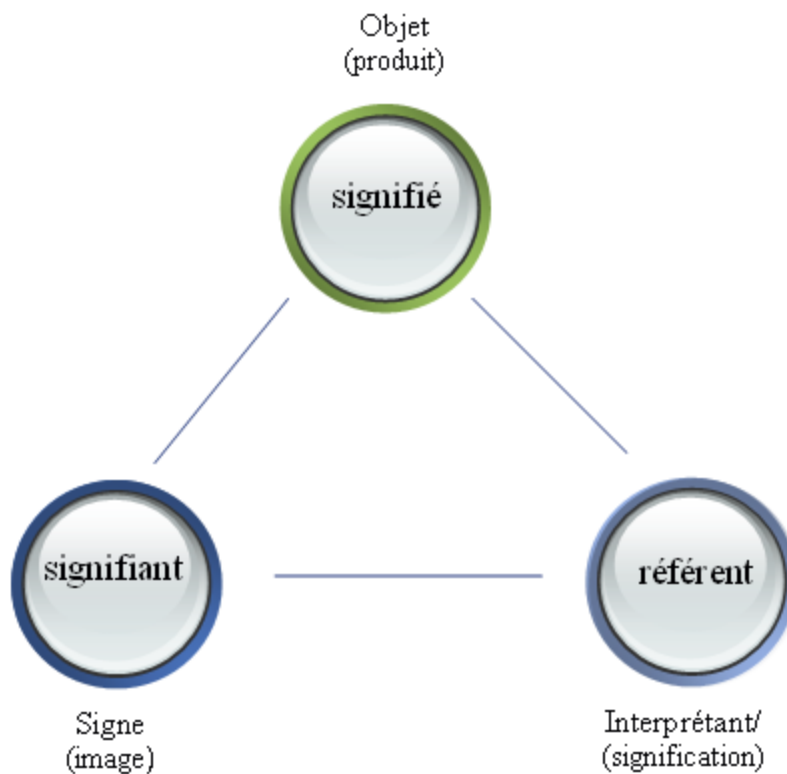
Le concept de performance, assez proche du concept saussurien de parole, désigne la mise en œuvre effective de la compétence linguistique dans des actes de paroles, qui sont chaque fois différents.

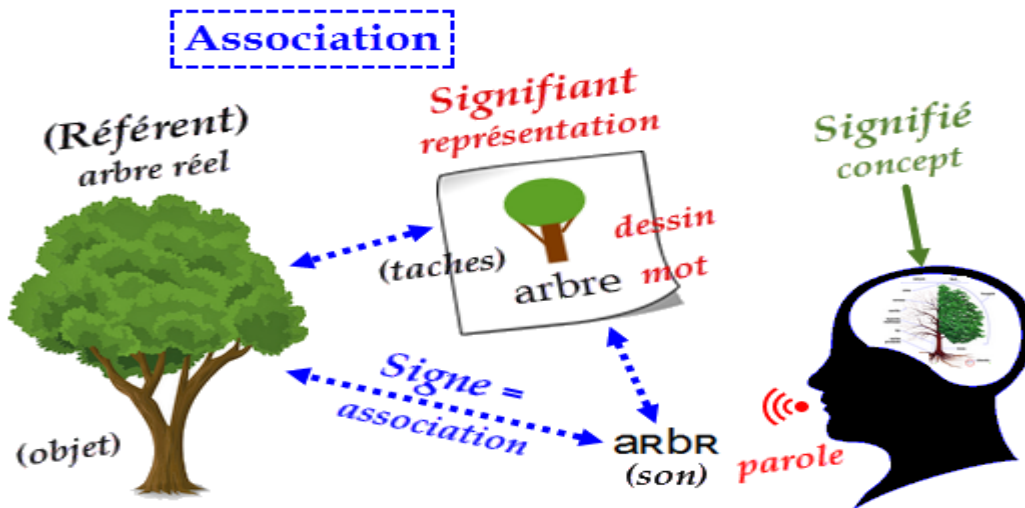
La linguistique a cherché à élaborer des modèles explicatifs de la performance. Comment les énoncés sont-ils produits par l'énonciateur ? Comment sont-ils reçus, interprétés et compris par le récepteur ? Pour répondre à ces questions, une série de données sont à rechercher dans d'autres domaines que la linguistique (acoustique, physiologie, attention...), mais, surtout, il faut avoir une

connaissance du système de la compétence. C'est pourquoi l'étude de la compétence, l'étude grammaticale, est considérée comme prioritaire par rapport à l'étude de la performance.

Cours V : Le signe linguistique selon Saussure

Le signe linguistique doit sa première formalisation à Ferdinand de Saussure. Celui-ci propose une définition du signe comme résultat de la combinaison de deux éléments appelés respectivement *signifiant* et *signifié* :





Le signifiant est l'image acoustique du mot ou du morphème ; il est une suite de phonèmes et non de sons (ex.:/arbrə/). Le signifié est le concept associé (ex. : le concept *arbre*, qu'on opposera au référent ARBRE, objet du monde réel). Produit de l'association d'une image acoustique et d'un concept, le signe linguistique est donc une représentation mentale, une entité psychique et non physique.

L'utilisation linguistique du concept de signe est étroitement dépendante de celle du concept saussurien de langue. Dans la mesure où cette conception de la langue est peu exploitée dans les théories linguistiques contemporaines, le concept de signe, même linguistique, est surtout utilisé aujourd'hui dans son acception sémiotique.